

Décision portant délégation de signature à M. Franck Le Petit, M. Jean-Hugues Fillion, M. Laurent Girot, Mme Valérie Audon, M. Salem Tacine, Mme Viviane Bigot et Mme Dominique Lopes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

Vu la décision n° DEC141644INSU du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Darek Lis aux fonctions de directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck Le Petit, ASTA, M. Jean-Hugues Fillion, PU2, M. Laurent Girot, IE2, Mme Valérie Audon, IE1, et M. Salem Tacine, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Le Petit, M. Jean-Hugues Fillion, de M. Laurent Girot, de Mme Valérie Audon, et de M. Salem Tacine, délégation est donnée à Mme Dominique Lopes, TCE, et Mme Viviane Bigot, TCN aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, dans la limite de 20 000 € HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} juin 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La décision n° DEC140666DR05 du 14 février 2014 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 juillet 2014.

Le directeur d'unité
Darek Lis